

**CHAMPIONNAT REGIONAL PAR EQUIPES DE GYMNASTIQUE  
SAINTE MENEHOULD - 26 mai 2019**

**QUESTIONNAIRE TECHNIQUE – GYMNASTIQUE MASCULINE**

A remplir et à retourner **avant le 31 mars 2019**, dernier délai, à  
Mr Michaël PATTIER 53 Grande rue 51800 VERRIERES  
michael.pattier@orange.fr

NOM DE L'ASSOCIATION : \_\_\_\_\_  
(en toutes lettres)

VILLE : \_\_\_\_\_

Nom et adresse de correspondant : \_\_\_\_\_

CP \_\_\_\_\_ VILLE \_\_\_\_\_ TEL \_\_\_\_\_

@ :

**CHAMPIONNAT MASCULIN** (remplir les cases vous concernant)

<b>PUPILLES</b>	<b>Effectif</b>
Division fédérale 1 (16 et +)	
Division fédérale 2 (10 à 15)	
Division fédérale 3 (6 à 9)	
Catégorie Régionale (2 à 5)	
<b>ADULTES</b>	<b>Effectif</b>
Division fédérale 1 (14 à 20)	
Division fédérale 2 (8 à 13)	
Division fédérale 3 (4 à 7)	
Catégorie Régionale (2 à 3)	

**DROITS D'ENGAGEMENTS** : voir décompte financier ci-joint selon votre engagement en catégorie. L'inscription ne sera effective qu'à cette condition.

Indiquez si les moniteurs Pupilles concourent avec les Adultes : OUI / NON

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ Signature

Article 1 : Compétition par équipes Pupilles et Adultes, basée sur le programme imposé FSCF organisée sur le plan de la Région du Grand Est.

Cette compétition est ouverte aux catégories : Fédéral 1, 2, 3 Pupilles et Adultes selon les effectifs et règlements du programme fédéral (pages IMP03 à 06 et R3 à R10).

Pour permettre la participation d'équipes d'un effectif de gymnastes inférieur aux catégories F3 pupilles et adultes, la commission régionale ouvre une catégorie dite "régionale" :

- Equipe : de 2 à 5 gymnastes d'un même club Pupille et 2 à 3 gymnastes d'une même association Adulte.
- Catégorie d'âge : pupille, adulte, se reporter au programme fédéral
- Répartition des degrés des gymnastes : aucune répartition n'est imposée.
- Programme : Exercices imposés de l'année en cours (programme fédéral)
- Classement : Classement des équipes de catégorie "régionale" se fera par l'addition des 2 meilleures notes de l'équipe aux agrès auxquelles sera ajoutée la note de mini-trampoline.
- Pas de production fédérale à présenter par les adultes.

Article 2 : Cette compétition est obligatoire pour toute équipe souhaitant s'engager aux Championnats nationaux FSCF.

Les inscriptions devront être effectuées pour le <sup>31 mars</sup>~~15 février~~ au plus tard.

Article 3 : Le questionnaire administratif sera adressé à l'organisateur du Championnat au 15 février au plus tard.

Article 4 : Un contrôle des licences sera effectué à l'heure indiquée sur la brochure.  
Les gymnastes seront numérotés au feutre par l'encadrement de l'équipe.

Article 5 : Les horaires de passage seront tirés au sort par la Commission Mixte du Grand Est.

Article 6 : L'association devra se présenter au moins 5 minutes avant l'heure du briefing.

Un temps d'échauffement est mis à disposition des équipes à chaque agrès y compris pour le mini-trampoline et la Production Fédérale.

Les équipes devront rester sur le plateau de compétition jusqu'à la fin de leurs horaires.

Une note de discipline sur 10 points est attribuée à chaque agrès.

Les pénalités pour fautes de discipline seront déduites par le responsable d'agrès avec l'accord du président du jury ou responsable de compétition.

Article 7 : Les associations devront proposer des juges de niveau requis au moment de l'inscription et recyclés.

Fédéral 1 et Fédéral 2 : 2 juges

Fédéral 3 et Régionale : 1 juge

Article 8 : Tout juge affecté au jury, même comme remplaçant et absent le jour de la compétition entrainera pour l'association une amende de 200€.

Article 9 : Le classement se fera par catégorie selon le programme imposé FSCF (pages IMP4 à IMP6)

Article 10 : Les entraîneurs auront la possibilité de contrôler les points de leur équipe en se présentant au "contrôle des points" au plus tôt 1 heure après la compétition.

Article 11 : Le titre "Champion Régional du Grand Est" sera attribué à chaque catégorie pour les Pupilles et les Adultes.

Une équipe non présente au palmarès sera déclassée quel que soit son classement.

Article 12 : Des coupes seront remises uniquement aux 3 premières de chaque catégorie.

Janvier 2018



# REGIONAL PAR EQUIPES MIXTE DU GRAND-EST 25 et 26 mai 2019

Complexe Jean Jaurès, Route Royale  
51800 SAINTE MENEHOULD

---

## INSCRIPTION - DROITS D'ENGAGEMENT

---

- L'inscription s'effectue sur : <https://www.fscf.asso.fr/championnat-regional-par-equipes-0>  
(rubrique "s'inscrire")
- Les droits d'engagement sont de 30€ par équipe inscrite.

**Inscription à envoyer pour le 31/03/2019, dernier délai**

*Les inscriptions envoyées après cette date ne seront pas prises en compte*

---

## DEROULEMENT DE LA COMPETITION

---

La compétition aura lieu sur 1 ou 2 journées en fonction des inscriptions.

*masculins, la compétition Adultes aura lieu le matin, Pour les*

---

## TRANSPORT ET HEBERGEMENT

---

*les pupilles l'après-midi*

Le comité d'organisation n'assure pas le transport des associations ou des juges pendant le régional.

Les éventuels hébergements des juges sont à la charge de chaque club. Une liste des hébergements possibles se trouve sur le site.

---

## RESERVATION REPAS

---

Se référer à la Fiche restauration

*Pour toutes questions concernant le déroulement de la compétition, n'hésitez pas à nous contacter au 0674579758 ou à michael.pattier@orange.fr*

# REGIONAL PAR EQUIPES DE GYMNASTIQUE FSCF - GRAND-EST

## 25 et 26 mai 2019 à St Menehould

Nom du club :

Ville :

---

### DECOMPTE FINANCIER

---

#### **DROITS D'ENGAGEMENT DES ASSOCIATIONS :**

➤ ***Gymnastique Féminine***

Nombre d'équipes inscrites : X 30€ = €

➤ ***Gymnastique Masculine***

Nombre d'équipes inscrites en catégorie F1-F2-F3 : X 30€ = €

Nombre d'équipes inscrites en catégorie régionale : X 15€ = €

TOTAL GENERAL = €

ci-joint un chèque bancaire de € à l'ordre de L'AIGLONNE

Le chèque accompagné de ce document sont à envoyer avant le **15/05/2019, dernier délai**, à :  
Michaël PATTIER – 53 Grande rue 51800 VERRIERES

**OU**

règlement par virement bancaire de €

Prendre contact avec Michaël PATTIER ([michael.pattier@orange.fr](mailto:michael.pattier@orange.fr)), qui vous enverra un RIB :

Virement à effectuer pour le **15/05/2019, dernier délai**

CHAMPIONNAT GRAND EST PAR EQUIPES 2019  
Samedi 25 mai et Dimanche 26 mai  
Complexe Jean Jaurès à Sainte Ménehould

## RESTAURATION

### Fiche à retourner pour le 5 mai 2019

A l'adresse suivante :

Michaël PATTIER – 53 Grande rue 51800 VERRIERES

Tel : 06-74-57-97-58

Mail : [michael.pattier@orange.fr](mailto:michael.pattier@orange.fr)

#### **ASSOCIATION :**

Nom du correspondant :

Tel :

Adresse email :

### Repas Dimanche 26 mai / midi

#### **Buffet froid offert à tous les juges**

Mon association réserve          repas (buffet froid) pour les juges.

En vente sur place : Un point restauration (barbecue, sandwichs, frites, crêpes, gâteaux, glaces...) sera proposé à tous les participants.

### Repas Samedi 25 mai / soir

L'Aiglonne propose un repas convivial Samedi soir pour ceux qui le souhaitent (juges, gymnastes, dirigeants, moniteurs, accompagnateurs) au tarif de 8 € / personne

	<b>Tarifs</b>	<b>Nombre de participants</b>	<b>Total</b>
<b>Repas Samedi 25 mai / Soir</b>	8 € Comprenant Apéritif, plat, fromage, dessert. Boissons non comprises		€

Des tickets repas seront distribués le jour de la compétition.  
Joindre le règlement à l'ordre de L'Aiglonne.